

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: ACIDE NITRIQUE 57%
N° Index UE	: 007-004-00-1
N° CE (EINECS)	: 231-714-2
N° CAS	: 7697-37-2
N° d'enregistrement REACH	: 01-2119487297-23
Code de produit	: BA80013
Formule brute	: HNO3
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	: Utilisation en tant qu'intermédiaire, réactif ou auxiliaire de synthèse, régulateur de pH, produit de nettoyage, produit de traitement de surface, réactif de laboratoire. Utilisation dans la formulation de mélanges, la dilution/ mise en suspension des engrais et dans la régénération des résines.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON
 BP 89152
 35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE
 T +33 (0)2 99 29 46 00 - F +33 (0)2 99 29 46 24
fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
EUROPE	The European emergency number		112
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1A H314

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS05

CLP Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger (Phrases H)	: H290 - Peut être corrosif pour les métaux H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/02/2016

Remplace la fiche : 28/07/2015

Indice de révision : 10

Conseils de prudence (Phrases P)

- : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le respect des réglementations internationales/nationales/régionales/locales

Mentions de danger complémentaires

- : EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

- Nom : ACIDE NITRIQUE 57%
- N° CAS : 7697-37-2
- N° CE (EINECS) : 231-714-2
- N° Index UE : 007-004-00-1

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
acide nitrique ... %	(N° CAS) 7697-37-2 (N° CE (EINECS)) 231-714-2 (N° Index UE) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23	~ 57	Ox. Liq. 3, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
- Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
- Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Sensation de brûlure. Toux. Risque d'oedème pulmonaire.
- contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Rougeur. Douleur. Gonflement des tissus.
- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Risque de perte de la vue. Les symptômes comprennent ou peuvent comprendre : Douleur. Irritation, larmolement, rougeur des yeux.
- Ingestion : Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Douleurs abdominales, nausées. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après exposition, le patient doit être tenu sous contrôle médical au moins 48 heures car un oedème pulmonaire retardé peut se développer.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs, carbonate de sodium ou chaux éteinte pour neutraliser l'acide.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Poudre. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.
- Danger d'explosion : Dégagement de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible. Explosif par mélange avec un produit combustible. Ce produit peut agir en tant qu'oxydant pour l'allumage ou l'alimentation d'un feu impliquant des matières organiques ou des produits facilement oxydables.
- Réactions dangereuses : Évitez le contact avec des agents réducteurs et combustibles. Peut exploser au contact de puissants agents réducteurs.
- Mesures générales : Produit non inflammable. Non combustible. Non-explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Éviter le contact direct du produit avec l'eau. Empêcher les eaux d'extinction de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Porter un équipement de protection adéquat. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants. Combinaison résistante à la corrosion.
- Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Éviter toute exposition inutile. Éviter l'inhalation des vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Écarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Précipiter les vapeurs éventuelles avec un brouillard, rideau d'eau. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Terre. Sable. Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Neutraliser les résidus avec de la chaux ou du carbonate de sodium. Laver avec de l'eau carbonatée (5 % CO₃Na₂). Puis laver le sol à grande eau. Élimination : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Éliminer les eaux résiduaires conformément à la réglementation en vigueur.
- Autres informations : Matériaux et substances à proscrire (contact) : Les acides concentrés sont très corrosifs vis-à-vis de la plupart des métaux. Éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lavage fréquent des sols et équipements. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité.

Produits incompatibles : Agents réducteurs. Bases fortes. Composés organiques. Alcools.

Matières incompatibles : Métaux.

Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu. Stocker dans un métal non corrodé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide nitrique ... % (7697-37-2)		
Belgique	Nom local	Acide nitrique
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1 ppm
France	Nom local	Acide nitrique
France	VLE (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1 ppm

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

acide nitrique ... % (7697-37-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1,3 mg/m ³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets locaux	2,6 mg/m ³

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
PNEC eau douce	Approche pH : pH compris entre 6 et 9.

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements résistants à la corrosion. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre B/P3. Masque à gaz avec type de filtre E.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : Caoutchouc butylique. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistants aux produits chimiques, s'il y a un risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

- protection de la peau : Éviter le contact avec la peau. Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Vêtement anti-acides (EN 14605).

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/02/2016

Remplace la fiche : 28/07/2015

Indice de révision : 10

- protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour une exposition de courte durée : EN149 type FF P3, EN14387 type B ou type E modèle P3, EN 1827 classe FMP3. Pour une exposition de longue durée : EN 143, EN 14387, EN 12083 classe P3 ou classe XP3, EN12941 classe TH3, EN 12942 TM3, EN14593 ou EN138.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Voir la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide fumant à l'air.
Poids moléculaire	: 63,013 g/mol
Couleur	: Incolore à légèrement jaune.
Odeur	: Piquant(e). Nitreuse.
Seuil olfactif	: 0,29 ppm 0,75 mg/m ³
pH	: < 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: -18,5 (-18,4 - -32) °C 55%
Point d'ébullition	: 118 (104 - 122) °C 55%
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 0,77 kPa (à 20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,37 kg/l
Densité relative, gaz (air=1)	: 2
Solubilité	: Eau: Produit très soluble dans l'eau.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: dynamique: 2 mPa.s (à 20°C).
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Évitez le contact avec des agents réducteurs et combustibles. Peut exploser au contact de puissants agents réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Se décompose lentement en oxyde d'azote sous l'action de la lumière ou au contact de matière organique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Action corrosive sur beaucoup de métaux. En présence d'humidité, le contact avec certains métaux provoque une libération d'hydrogène. Le contact avec des bases fortes ou matériaux alcalins peut provoquer des réactions violentes ou explosion. Dégagement de chlore au contact d'hypochlorite. Réaction exothermique lors de la mise en solution.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, sources de chaleur, lumière solaire directe. Chaleur et lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Alcalis forts. Combustibles. Agents réducteurs. Sulfure d'hydrogène. Alcool. Chlorates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène, chlore, hydrogène. Oxyde d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

ACIDE NITRIQUE 57%

BA80013

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/02/2016

Remplace la fiche : 28/07/2015

Indice de révision : 10

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
Inhalation (rat) CL50	2500 ppm/4h , 100%

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: < 1

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite
pH: < 1

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagénéité des gamètes : Non classé

Carcinogénéité : Non classé

Toxicité reproductrice : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

ACIDE NITRIQUE 57% (7697-37-2)	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	1,45985401 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. En cas d'exposition répétée ou prolongée, peut provoquer : un effet sur les poumons et les dents.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Substance acide pouvant résulter en une descente du pH . Le pH montera rapidement suite à la dilution dans l'eau ambiante jusqu'à produit neutre. Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'acidification du milieu par abaissement de pH.
- sur l'eau : Peut provoquer un abaissement du pH de l'eau,Le produit se dissocie dans l'eau.

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
CL50-96 h - poisson	4400 mg/l
CE50-48 h - Daphnies	490 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
Persistance et dégradabilité	Se dissocie dans l'eau en ions respectifs.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

acide nitrique ... % (7697-37-2)	
- sur le sol	Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : La teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à l'alimentation humaine a été fixée au plan européen à 50 mg/l.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

N° de déchet industriel : 06 01 05* : acide nitrique et acide nitreux.

Méthodes de traitement des déchets : Neutraliser avant rejet et diluer à grande eau. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Porter en centre de traitement physicochimique / biologique. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

ACIDE NITRIQUE 57%

BA80013

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/02/2016

Remplace la fiche : 28/07/2015



Indice de révision : 10

Recommandations d'élimination des emballages : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Laver abondamment l'emballage à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consignés, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
2031	2031
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE
Description document de transport	
UN 2031 ACIDE NITRIQUE, 8, II, (E)	UN 2031 ACIDE NITRIQUE, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
8	8
	
14.4. Groupe d'emballage	
II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux signes écrits de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : C1
Excepted quantities (ADR) : E2
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

ACIDE NITRIQUE 57% n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

ACIDE NITRIQUE 57% n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/02/2016

Remplace la fiche : 28/07/2015

Indice de révision : 10

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

02 (ajout EUH071).

08 (Ajout des VLEP Belgique).

09 (Remise à jour des températures solidification et ébullition).

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 9 : Acide nitrique.

Autres données : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte intégral des phrases H- et EUH-:

Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.